

Délibérations du Conseil Municipal du 05 Décembre 2015

Le 05 Décembre 2015, à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle: Adjoints
- Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M LEBRETON Gervais, M DENIGOT Patrick, Mme CHATTON Valérie, Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M. TARDIF Christophe, Mme BEIGNON Séverine, M SIMONNEAUX Joseph, Mme BOVI Aurélie : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 4 dont 3 pouvoirs

Mme GOLIAS Chantal (pouvoir à Mme CHATELLAIN), Mme HASLE Nathalie, M. COLIN David (pouvoir à M.TARDIF), M. HEURTAULT (pouvoir à Mme CHATTON)

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 27 novembre 2015

M. TARDIF prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 novembre 2015

M. le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 07 novembre 2015.

Le conseil municipal approuve le compte rendu par signature du registre.

2015-53 :

Biens de retour mis à disposition du Bocosave

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la compétence Assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2015 des communes et syndicat à Rennes Métropole.

Aussi, dans ce cadre le BOCOSAVE se doit de mener à bien des opérations de dissolution.

Afin que chaque comptable assignataire de chaque commune du syndicat puisse comptabiliser les écritures, il est nécessaire :

- Qu'une délibération fixe les biens de retour et reprenne les écritures pour solder le compte 1027 du Bocosave ;
- Qu'un certificat administratif soit passé pour ajuster l'état d'actif, intégrer des immobilisations en cours et rattacher des amortissements ;
- Que chacun des maires des communes membres signe un PV listant l'état des biens mis à disposition du Bocosave et prévoyant leur réintégration dans le patrimoine communal.

Le syndicat BOCOSAVE a délibéré en ce sens le 25/11/2015.

Les éléments sont exposés dans les tableaux ci-après :

	1 DETAIL DU COMPTE 1027 DU SI BOCOSA VE				2 VARIATION DES SOLDES				3 DETERMINATION DES SOLDES EN RETOUR			
	DEBIT		CREDIT		DEBIT		CREDIT		DEBIT		CREDIT	
	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant
Vern Sur Saiche	1312	1 169 046,75	13912	82 761,19	1312		13912		1312	1 169 046,75	13912	82 761,19
	1641	647 919,23	217311	959 247,50	1641	-204 009,71	217311		1641	443 909,52	217311	959 247,50
	2817311	224 410,35	217532	3 179 311,57	2817311		217532		2817311	224 410,35	217532	3 179 311,57
	2817532	580 148,93			2817532	90 473,00			2817532	670 621,93		0,00
	1021	31 436,16			1021	-31 436,16			1021	0,00		0,00
	TOTAL VE	2 652 961,42	TOTAL VE	4 221 320,26	TOTAL VE	-144 972,87	TOTAL VE	0,00	TOTAL VE	2 507 988,55	TOTAL VE	4 221 320,26
St Armel	1318	58 551,45	13918	27 104,84	1318		13918		1318	58 551,45	13918	27 104,84
	2808	6 279,42	208	10 465,67	2808		208		2808	6 279,42	208	10 465,67
	281728	55 332,38	21728	65 872,01	281728		21728		281728	55 332,38	21728	65 872,01
	28117532	196 851,82	217532	660 568,86	28117532	18 798,00	217532		28117532	215 649,82	217532	660 568,86
		TOTAL SA	317 015,07	TOTAL SA	764 011,38	TOTAL SA	18 798,00	TOTAL SA	0,00	TOTAL SA	335 813,07	TOTAL SA
Bourbarré	1318	436 224,44	13918	159 614,53	1318		13918		1318	436 224,44	13918	159 614,53
	1641	113 778,30	21717	15 727,36	1641	-50 533,17	21717		1641	63 245,13	21717	15 727,36
	2817532	532 234,57	21757	5 546,40	2817532	44 260,00	21757		2817532	576 494,57	21757	5 546,40
	281757	63,92	217532	1 555 309,90	281757		217532		281757	63,92	217532	1 555 309,90
				21788	1 044,11			21788			0,00	21788
	TOTAL BO	1 082 301,23	TOTAL BO	1 737 242,30	TOTAL BO	-6 273,17	TOTAL BO	0,00	TOTAL BO	1 076 028,06	TOTAL BO	1 737 242,30
Corps-Nuds	281738	282 553,92			281738				281738	282 553,92		0,00
	28117532	275 545,57	21738	426 056,11	28117532	17 699,00	21738		28117532	293 244,57	21738	426 056,11
			217532	621 942,84			217532			0,00	217532	621 942,84
	TOTAL CN	558 099,49	TOTAL CN	1 047 998,95	TOTAL CN	17 699,00	TOTAL CN	0,00	TOTAL CN	575 798,49	TOTAL CN	1 047 998,95
Chanteloup	28121	18 533,94	2031	23 579,14	28121		2031		28121	18 533,94	2031	23 579,14
	281532	57 661,79	2111	26 636,72	281532	4 489,00	2111		281532	62 150,79	2111	26 636,72
			2121	25 271,05			2121			0,00	2121	25 271,05
			21532	132 908,73			21532			0,00	21532	132 908,73
		TOTAL CH	76 195,73	TOTAL CH	208 395,64	TOTAL CH	4 489,00	TOTAL CH	0,00	TOTAL CH	80 684,73	TOTAL CH
									0,00			
TOTAL GENERAL		4 686 572,94		7 978 968,53		-110 260,04		0,00		4 576 312,90		7 978 968,53
SOLDE CREDITEUR		3 292 395,59	Au 31/12/2014									
Amortissement total		2 229 616,61		7 709 487,97								
Biens mis à disposition												

ECRITURE DE RETOUR DES BIENS POUR SOLDER LE COMPTE 1027 DU BOCOSA VE

	DEBIT		CREDIT		
	Compte	Montant	Compte	Montant	
Vern Sur Saiche	Balance d'entrée			1 568 358,84	
	Sortie des biens mis à disposition	1027	959 247,50	217311	959 247,50
	Sortie des biens mis à disposition	1027	3 179 311,57	21752	3 179 311,57
	Transfert des amortissements	2817311	224 410,35	1027	224 410,35
	Transfert des amortissements	2817532	670 621,93	1027	670 621,93
	Transfert des subventions	1312	1 169 046,75	1027	1 169 046,75
	Transfert de la reprise de subventior	1027	82 761,19	13912	82 761,19
	Transfert des emprunts	1641	443 909,52	1027	443 909,52
	Apurement du compte	193	144 972,87	1027	144 972,87
	TOTAL DU SOLDE DU C/1027		4 221 320,26		4 221 320,26
St Armel	Balance d'entrée			446 996,31	
	Sortie des biens mis à disposition	1027	10 465,67	208	10 465,67
	Sortie des biens mis à disposition	1027	65 872,01	21728	65 872,01
	Sortie des biens mis à disposition	1027	660 568,86	217532	660 568,86
	Transfert des amortissements	2808	6 279,42	1027	6 279,42
	Transfert des amortissements	281728	55 332,38	1027	55 332,38
	Transfert des amortissements	28117532	215 649,82	1027	215 649,82
	Transfert des subventions	1318	58 551,45	1027	58 551,45
	Transfert de la reprise de subventior	1027	27 104,84	13918	27 104,84
	Apurement du compte	1027	18 798,00	193	18 798,00
TOTAL DU SOLDE DU C/1027		764 011,38		782 809,38	Soldé
Bourbarré	Balance d'entrée			654 941,07	
	Sortie des biens mis à disposition	1027	15 727,36	21717	15 727,36
	Sortie des biens mis à disposition	1027	5 546,40	21757	5 546,40
	Sortie des biens mis à disposition	1027	1 555 309,90	217532	1 555 309,90
	Sortie des biens mis à disposition	1027	1 044,11	21788	1 044,11
	Transfert des amortissements	2817532	576 494,57	1027	576 494,57
	Transfert des amortissements	281757	63,92	1027	63,92
	Transfert des subventions	1318	436 224,44	1027	436 224,44
	Transfert de la reprise de subventior	1027	159 614,53	13918	159 614,53
	Transfert des emprunts	1641	63 245,13	1027	63 245,13
Apurement du compte	193	6 273,17	1027	6 273,17	
TOTAL DU SOLDE DU C/1027		1 737 242,30		1 737 242,30	soldé
Corps-Nuds	Balance d'entrée			489 899,46	
	Sortie des biens mis à disposition	1027	426 056,11	21738	426 056,11
	Sortie des biens mis à disposition	1027	621 942,84	217532	621 942,84
	Transfert des amortissements	281738	282 553,92	1027	282 553,92
	Transfert des amortissements	28117532	293 244,57	1027	293 244,57
Apurement du compte	1027	17 699,00	193	17 699,00	
TOTAL DU SOLDE DU C/1027		1 065 697,95		1 065 697,95	soldé
Chanteloup	Balance d'entrée			132 199,91	
	Sortie des biens mis à disposition	1027	23 579,14	2031	23 579,14
	Sortie des biens mis à disposition	1027	26 636,72	2111	26 636,72
	Sortie des biens mis à disposition	1027	25 271,05	2121	25 271,05
	Sortie des biens mis à disposition	1027	132 908,73	21532	132 908,73
	Transfert des amortissements	28121	18 533,94	1027	18 533,94
	Transfert des amortissements	281532	62 150,79	1027	62 150,79
Apurement du compte	1027	4 489,00	193	4 489,00	
TOTAL DU SOLDE DU C/1027		212 884,64		212 884,64	soldé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le tableau de retour des biens mis à disposition par la commune au Bocosave, ainsi que les écritures comptables rattachées.

- AUTORISE le Maire à signer les certificats administratifs et les PV relatifs au retour des biens mis à disposition afin de procéder à leur réintégration dans l'actif de la commune.

2015-54 :

Affectations des immobilisations du Bocosave

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'objet de la convention signée avec Rennes Métropole, qui détermine les conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles Rennes Métropole assurera le transport de l'effluent brut en provenance de la commune de Chanteloup.

Le point de rejet des effluents de la commune de Chanteloup sur les ouvrages de la Métropole est situé à l'entrée du poste de refoulement sur la route des Cruaux. Poste de refoulement qui collecte l'ensemble des effluents des usagers raccordés de la commune.

Tous les ouvrages situés en amont de ce point de rejet appartiennent à la commune de Chanteloup. Tous les ouvrages situés en aval de ce point de rejet, toute l'emprise et les équipements du poste de refoulement compris, appartiennent à Rennes Métropole.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal l'objet des délibérations n°2015-26 de la commune de Chanteloup et n°09/2015 du Bocosave, relatives aux modalités de répartition du patrimoine et du résultat de clôture du BOCOSAVE.

Concernant le patrimoine :

Chanteloup reprend son système de collecte des eaux usées jusqu'à l'amont immédiat du poste de refoulement général.

Le reste des actifs, réseau de collecte et ouvrages de transfert des communes de Bourgbarré, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern sur Seiche sont transférés à Rennes Métropole dans le cadre du transfert de compétence.

Concernant les résultats de clôture :

Étant donné les coûts dégagés et recettes générées par la commune de Chanteloup depuis son entrée au BOCOSAVE (Arrêté du 18 novembre 2011) il sera reversé : 47 158,06 € à la commune de Chanteloup.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME la répartition des actifs et résultats telle que votée dans les délibérations n°2015-26 de la commune et n°09/2015 du syndicat.

- RETIENT pour l'affectation des immobilisations et pour l'affectation des subventions et emprunts :

*** Biens propres à chacune des communes, affectés à la commune en question ;**

*** Biens intercommunaux : répartition entre les 4 communes Bourgbarré, Corps-Nuds, Saint-Armel et Vern sur Seiche au prorata du nombre de raccordés 2013.**

2015-55 :

Décision Modificative n°3 budget assainissement

Le financement de la fin des travaux de la Tomasserie et l'arrivée de factures sur le budget assainissement 2015 avant la fin de gestion réclament d'effectuer une décision modificative budgétaire pour procéder au paiement des fournisseurs et entreprises.

Il est proposé d'ajuster les crédits de la manière suivante :

<ul style="list-style-type: none"> - <u>En dépenses de Fonctionnement :</u> + 15 000 euros au chapitre 023 (virement à la section d'investissement). - <u>En dépenses d'Investissement:</u> + 15 000 euros au chapitre 23 (immobilisations en cours), à l'article 2315 (Installations, matériel et outillage technique). 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>En recettes de Fonctionnement :</u> + 15 000 euros au chapitre 70 (vente de produits, prestations de services, marchandises), à l'article 70611 (redevance d'assainissement collectif). - <u>En recettes d'Investissement:</u> + 15 000 euros au chapitre 021 (virement de la section d'exploitation).
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE cette décision modificative.

2015-56 :

Projet d'aménagements de voirie et équipements de sécurité : plan de financement stade APD

- Par délibération n°2015-11 en date du 23 février 2015, le Conseil Municipal a choisi d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagements de voirie et équipements de sécurité (centre bourg, entrée Ouest, entrée Sud, la Régère) aux co-traitants Inermis et Infraconcept.

- Considérant les modalités de subventions des différents co-financeurs publics ; il convient désormais de solliciter les co-financeurs avec le plan de financement suivant :

Plan de Financement Global :

Récapitulatif postes de DEPENSES		RESSOURCES		
Description des postes de dépenses	Montant € H.T (Montant TTC)	Financements attendus	%	Montant € H.T
Mission de maîtrise d'œuvre architecte (100%)	22 637,50 €			
Sous-Total MOE H.T (Sous-Total TTC)	22 637,50 € (27 165 €)			
Partie Travaux (4 chantiers : 3 dans le bourg, 1 hors agglomération)		Etat (DETR 2016)	100%	120 000 €
* Centre Bourg - rue du Fresche, rue du Vieux Bourg (65%)	312 995,00 €	Région Bretagne et Pays des Vallons de Vilaine (Contrat de partenariat 2014-2020 – fonds territorialisés)	100%	120 000 €
1 - Installation / Frais divers 2 - Terrassements 3 - Voirie, place et cheminement piétons 4 - Réseaux (inéligible DETR) 5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie (inéligible DETR) 6 - Signalisation Sécuritaire	5 000 € 16 180 € 230 280 € 38 000 € 5 335 € 18 200 €			
* Centre Bourg – Entrée Ouest	72 120 €	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine (CODD) &	100%	4000 €

Rue Beausoleil (15%) 1 -Installation / Frais divers 2 -Terrassements 3 - Voirie, place et cheminement piétons 4 - Réseaux (<i>inéligible DETR</i>) 5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie (<i>inéligible DETR</i>) 6 - Signalisation Sécuritaire * Centre Bourg – Entrée Sud Rue Bellevue (6%) 1 -Installation / Frais divers 2 -Terrassements 3 - Voirie, place et cheminement piétons 4 - Réseaux (<i>inéligible DETR</i>) 5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie (<i>inéligible DETR</i>) 6 - Signalisation Sécuritaire * La Régère (14%) <i>(inéligible DETR)</i> 1 -Installation / Frais divers 2 -Terrassements 3 - Voirie, place et cheminement piétons 4 - Réseaux 5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie 6 - Signalisation Sécuritaire	2 500 € 4 600 € 47 355 € 10 000 € 2 880 € 4 785 € 27 895 € 1 000 € 560 € 17 175 € 5 250 € 2 500 € 1 410 € 68 630 € 1 500 € 2 500 € 32 800 € 16 050 € 3 220 € 12 560 €	(FST) Etat et Département <i>(Amendes de police)</i> CCMVS <i>(fonds de concours)</i>	100% 100% 100%	50 000 € 20 000 € 19 162 €
Sous-Total TRAVAUX H.T <i>(Sous-Total TTC)</i>	481 640 € <i>(577 968 €)</i>	Sous-Total COFINANCEMENTS PUBLICS	66%	331 162 €
Dépenses éligibles et ventilation des subventions	Cf. Plans de financement ventilés par chantiers	Autofinancements - emprunts - fonds propres		171 115,50 € - 0 - 171 115,50
TOTAL DEPENSES PROJET H.T <i>(TTC)</i>	504 277,50 € <i>(605 133)</i>	TOTAL RECETTES H.T <i>(TTC)</i>	100%	504 277,50 € <i>(605 133)</i>

Plan de financement ventilé par chantier : Centre Bourg - rue du Fresche, rue du Vieux Bourg

DEPENSES – Centre Bourg : rue du Fresche et rue du Vieux Bourg			RESSOURCES – Centre Bourg : rue du Fresche et rue du Vieux Bourg		
% par rapport au projet global	Libellé de dépenses	Montant € H.T <i>(TTC)</i>	Financements attendus	Montant € H.T	% ou proratisation
65 %	Maîtrise d'œuvre	14 714,38 €	Etat <i>(DETR 2016)</i>	92 400 €	77% de la DETR 2016
	Travaux	312 995,00 €	Région Bretagne et Pays des Vallons de Vilaine <i>(Contrat de partenariat 2014-2020 – fonds territorialisés)</i>	100 000 €	80% du contrat de partenariat 2014-2020
	1 -Installation / Frais divers	5 000 €	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine <i>(CODD)</i>	4 000 €	100% du CODD
	2 -Terrassements	16 180 €	&		
	3 - Voirie, place et cheminement piétons	230 280 €			

	meublier/ maçonnerie (<i>inéligible DETR</i>) 6 - Signalisation Sécuritaire		(FST)	25 000 €	50% du FST
			Etat et Département (Amendes de police)	10 000 €	50% des Amendes de police
			Autofinancement - fonds propres - emprunts	96 309,38 € - 96 309,38 - 0	56 % de l'autofinancement
DEPENSES – Centre Bourg : rue du Fresche et rue du Vieux Bourg € H.T (TTC)		327 709,38 € (393 251,25€)	RESSOURCES – Centre Bourg : rue du Fresche et rue du Vieux Bourg € H.T (TTC)	327 709,38 € (393 251,25€)	-

Plan de financement ventilé par chantier : Centre Bourg – Entrée Ouest – rue Beausoleil

DEPENSES – Centre Bourg : Entrée Ouest – rue Beausoleil			RESSOURCES – Centre Bourg : Entrée Ouest – rue Beausoleil		
% par rapport au projet global	Libellé de dépenses	Montant € H.T (TTC)	Financements attendus	Montant € H.T	% ou proratisation
15 %	Maîtrise d'œuvre	3 395,63 €	Etat (DETR 2016)	20 400 €	17% de la DETR 2016
	Travaux	72 120 €	Région Bretagne et Pays des Vallons de Vilaine (Contrat de partenariat 2014-2020 – fonds territorialisés)	20 000 €	20% du contrat de partenariat 2014-2020
	1 -Installation / Frais divers	2 500 €	Etat et Département (Amendes de police)	5 000 €	25% des Amendes de police
	2 -Terrassements	4 600 €			
	3 - Voirie, place et cheminement piétons	47 355 €			
	4 - Réseaux (<i>inéligible DETR</i>)	10 000 €			
5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie (<i>inéligible DETR</i>)	2 880 €				
6 - Signalisation Sécuritaire	4 785 €	Autofinancement - fonds propres - emprunts	30 115,63 € - 30 115,63 - 0	18% de l'autofinancement	
DEPENSES – Centre Bourg - entrée Ouest : rue Beausoleil € H.T (TTC)		75 515,63 € (90 618,76€)	RESSOURCES – Centre Bourg - entrée Ouest : rue Beausoleil € H.T (TTC)	75 515,63 € (90 618,76€)	-

Plan de financement ventilé par chantier : Centre Bourg – Entrée Sud – rue de Bellevue

DEPENSES – Centre Bourg : Entrée Sud – rue de Bellevue			RESSOURCES – Centre Bourg : Entrée Sud – rue de Bellevue		
% par rapport au projet global	Libellé de dépenses	Montant € H.T (TTC)	Financements attendus	Montant € H.T	% ou proratisation
6 %	Maîtrise d'œuvre	1 358,25 €	Etat (DETR 2016)	7 200 €	6% de la DETR 2016
	Travaux	27 895 €	Autofinancement - fonds propres - emprunts	22 053,25 € - 22 053,25 - 0	13% de l'autofinancement
	1 -Installation / Frais divers	1 000 €			
	2 -Terrassements	560 €			
	3 - Voirie, place et cheminement piétons	17 175 €			
	4 - Réseaux (<i>inéligible DETR</i>)	5 250 €			
	2 500 €				
	1 410 €				

	5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie <i>(inéligible DETR)</i> 6 - Signalisation Sécuritaire				
DEPENSES – Centre Bourg - entrée Sud : rue de Bellevue € H.T (TTC)		29 253,25 € <i>(35 103,90€)</i>	RESSOURCES – Centre Bourg - entrée Ouest : rue Beausoleil € H.T (TTC)	29 253,25 € <i>(35 103,90€)</i>	–

Plan de financement ventilé par chantier : La Régère

DEPENSES – La Régère <i>(inéligible DETR)</i>			RESSOURCES – La Régère		
% par rapport au projet global	Libellé de dépenses	Montant € H.T (TTC)	Financements attendus	Montant € H.T	% ou proratisation
14 %	Maîtrise d'œuvre <i>(inéligible DETR)</i>	3 169,24 €	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine (FST)	25 000 €	50% du FST
	Travaux <i>(inéligible DETR)</i>	68 630 €	Etat et Département (Amendes de police)	5 000 €	25% des Amendes de police
	1 -Installation / Frais divers	1 500 €	CCMVS (fonds de concours)	19 162 €	100% du fonds de concours
	2 -Terrassements	2 500 €	Autofinancement	22 637,24 €	13% de l'autofinancement
	3 - Voirie, place et cheminement piétons	32 800 €	- fonds propres	- 22 637,24	
	4 - Réseaux	16 050 €	- emprunts	- 0	
	5 - Espaces verts/ mobilier/ maçonnerie	3 220 €			
	6 - Signalisation Sécuritaire	12 560 €			
DEPENSES – La Régère € H.T (TTC)		71 799,24 € <i>(86 159,09€)</i>	RESSOURCES – La Régère € H.T (TTC)	71 799,24 € <i>(86 159,09€)</i>	–

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de réalisation de travaux d'aménagements de voirie et équipements de sécurité (centre bourg, entrée Ouest, entrée Sud, la régère) de 481 640 euros HT de travaux et de 22 637,50 euros HT de maîtrise d'œuvre.

- **APPROUVE** les études et missions de maîtrise d'œuvre telles que présentées au stade d'avant projet définitif (APD).

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de l'opération globale et les plans de financement prévisionnels ventilés par secteur de chantiers et selon éligibilité des co-financeurs publics.

- **SOLLICITE** expressément pour une demande de subventions, les partenaires suivants:

* **Etat** (dans le cadre de la DETR 2016 et expressément au titre des aides aux équipements de sécurité, travaux de voirie à proximité des écoles, travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers ; pour les dépenses éligibles suivantes : centre bourg ; centre bourg entrée Ouest, centre bourg entrée Sud) ;

* **Etat et Département d'Ille et Vilaine** (dans le cadre des amendes de police 2016) ;

* **Département d'Ille et Vilaine** (dans le cadre du FST travaux de voirie et dans le cadre du CODD pour la maîtrise d'œuvre) ;

* **Région Bretagne et le Pays des vallons de Vilaine** (dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020, au titre des Fonds territorialisés – fiches 2.1 et 3.3) ;

* **Communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon** (dans le cadre du fonds de concours voirie) ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conclusion du marché public et à la sollicitation des subventions.
- **ATTESTE** du non commencement des travaux et **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux ou notifier les marchés de travaux avant obtention de l'accusé de réception de dossier complet de la DETR et des autres co-financeurs publics.
- **S'ENGAGE** à un commencement des travaux au cours de l'année de dépôt du dossier.

2015-57 :

Avis municipal sur l'autorisation d'extension de l'activité d'épandage des cendres sous foyer pour l'ICPE Dalkia

Monsieur Le Maire expose que par arrêté préfectoral une enquête publique est ouverte, à la demande de DALKIA Bretagne/Loire-Atlantique en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de l'activité d'épandage des cendres sous foyer pour l'installation située au lieu-dit « Site des Boedriers – Chemin de la Bintinais » sur la commune de Rennes.

A ce titre, un registre d'enquête est mis à la disposition du public pendant toute la durée des opérations à la mairie du lieu d'installation. La commune de Chanteloup a également procédé à l'affichage des avis d'enquête et déposé un exemplaire du dossier d'autorisation à la disposition du public durant toute la durée des opérations.

Conformément à l'article R512-20 du code de l'environnement, les communes situées dans le périmètre de la zone d'épandage sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation, pendant la durée de l'enquête, entre le 16 novembre 2015 et le 18 décembre 2015 et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE et 17 ABSTENTIONS :

- **PREND ACTE** des éléments de l'enquête publique ;
- **EMET un avis défavorable**, à la demande d'autorisation d'extension de l'activité d'épandage des cendres sous foyer pour l'ICPE Dalkia.

2015-58 :

Actualisation des tarifs de la salle multifonction

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du travail de la commission bâtiments afin d'actualiser les tarifs de location de la salle multifonctions.

Les éléments tarifaires proposés sont les suivants :

Pour les personnes habitant la commune de Chanteloup			Options
CAUTION			
500	70	Demi journée petite salle	Gratuit pour les vins d'honneur après cérémonie d'obsèques (bar)
500	90	Demi journée moyenne salle	
800	150	Demi journée grande salle	
500	100	Journée petite salle	Gratuit pour les vins d'honneur après cérémonie d'obsèques (bar)
500	120	WE petite salle	
500	130	Journée moyenne salle	Gratuit pour les vins d'honneur après cérémonie d'obsèques (bar)
500	150	WE moyenne salle	

1500	300	Avec cuisine	Journée grande salle	sans cuisine 250
1500	490	Avec cuisine	WE grande salle	sans cuisine 400
1000	50		Journée Cuisine	
	80		WE Cuisine	

Pour les personnes habitant hors de la commune de Chanteloup				Options
CAUTION				
500	110		Demi journée petite salle	
500	140		Demi journée moyenne salle	
800	230		Demi journée grande salle	
500	150		Journée petite salle	
500	180		WE petite salle	
500	200		Journée moyenne salle	
500	230		WE moyenne salle	
1500	450		Journée grande salle	
1500	800	Avec cuisine	WE grande salle	sans cuisine 650
1000	80		Journée Cuisine	
	120		WE Cuisine	

1) Aucune location ou prêt de salle ne pourra se faire que pour le dimanche.
Location Week-end = samedi + dimanche /samedi 9h00 au lundi 9h00
Location journée du lundi au samedi : 9h00 à 18h00
Location demi journée du lundi au samedi : 9h00 à 14h00 ou 13h00 à 18h00
Pas d'état des lieux les dimanches

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- APPROUVE l'actualisation des tarifs de location de la salle multifonction, tels que présentés ci-avant ; qui entreront en vigueur au 01/02/2016.

Séance levée à **11h30**

Suivent les signatures :